



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E145355

VALIDE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE

08/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2012

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 01/10/2025

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC Toulouse TOULOUSE

Siret : 539 254 524 00033

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0084538

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78663366

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78663366

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/11/2025

Raison sociale : OCCITANIA PLOMBERIE CHAUFFAGE

16 RUE DES JARDINS DU CANAL
JARDIN DU CANAL
31150 LESPINASSE

Téléphone : 06 19 95 72 44

Portable : 06 19 95 72 44

Fax :

Site Internet :

E-mail : occitania.pломberie@live.fr

Responsabilité légale :

PELISSIER MATHIEU GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1

